



## Impliquer progressivement les enfants et les jeunes dans le choix, la mise en œuvre des activités et la vie collective

### Préambule

Ce critère s'adresse à tous les Accueils Collectifs de Mineurs, accueillant des enfants et des jeunes âgés de 3 à 17 ans.

La communication entre les structures et les acteurs intervenants sur les différents temps de loisirs de l'enfant est primordiale, afin d'avoir une cohérence sur ce que l'on va travailler avec le public accueilli.

On ne peut commencer à parler du choix de l'enfant sans tout d'abord faire une référence à la CIDE (Convention Internationale des Droits de l'Enfant).

Nous allons donc citer quelques articles :

#### Article 12-1

*« Les Etats parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité. »*

#### Article 13-1

*« L'enfant a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toutes espèces, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen du choix de l'enfant. »*

#### Article 15-1

*« Les Etats parties reconnaissent les droits de l'enfant à la liberté d'association et à la liberté de réunion pacifique. »*

#### Article 31

*« 1. Les Etats parties reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge, et de participer librement à la vie culturelle et artistique. »*

*« 2. Les Etats parties respectent et favorisent le droit de l'enfant de participer pleinement à la vie culturelle et artistique, et encouragent l'organisation à son intention de moyens appropriés de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles, dans des conditions d'égalité. »*

Il apparaît de fait évident que l'enfant puisse accéder à l'information et au choix de ses propres loisirs et que des espaces d'expression soient mis en place en fonction de ses besoins, de son âge et de façon progressive.

### Des références théoriques

Nous faisons un lien avec d'autres critères : « Prendre en compte chaque enfant et jeune dans un cadre collectif ».

On ne peut parler de l'implication des enfants sans citer les grands courants pédagogiques du XXème qui ont regroupés les principes de « l'Education Nouvelle » (cf. sciences humaines - Fév. /Mars. 1996) :

- Maria MONTESSORI (1870-1952) : elle met au point du matériel éducatif qui, utilisé librement, permet d'accéder à des compétences intellectuelles. Il s'agit de l'harmonie minimale entre l'enfant et son environnement, en mettant en place des outils et mobilier à la taille des enfants. Ainsi l'enfant apprend par lui-même et apprend à être autonome.
- Célestin FREINET (1896-1966) : il est considéré en France comme le véritable fondateur des méthodes actives. Sa psychologie s'appuie sur le dynamisme naturel de l'enfant « l'élan vital » et le « tâtonnement expérimental » qui lui permet de se développer (l'erreur est réhabilitée comme moyen d'accès à la connaissance). Il se base sur l'observation de l'environnement avec une notion de « laboratoire ». Il met aussi en avant la notion du collectif où l'on prend les capacités de chacun pour une œuvre collective.
- Janus KORCZAK (1878-1942) : comment endiguer la violence ? Il explique aux enfants qu'ils peuvent se battre à la condition qu'ils préviennent leur victime 24h à l'avance. Naissent alors des boîtes aux lettres qui permettent l'expression. De fait les jeunes réfléchissent à leurs actes et s'expriment. Le but est de trouver une autre solution que la violence pour résoudre les problèmes. La permission d'écrire est nécessaire et peut permettre d'amoindrir la violence. Boîtes aux lettres, gazette, tribunal... Le but est le respect de l'enfant, « la dignité de tous », « le droit de l'enfant au respect ». Respecter l'enfant permet de faire en sorte qu'il se respecte lui-même, puis les autres et son environnement.

On trouvera aussi des matériaux pour alimenter nos réflexions avec le « livret jeunes acteurs 2008 » qui est le fruit des travaux d'un groupe du label sur la journée du 27 Mars 2008.

Nous pouvons nous appuyer tout particulièrement sur l'échelle de la participation de Roger Hart pour adopter une démarche progressive (cf. image ci contre).

Nous savons qu'il n'est pas possible de demander au public de s'impliquer dans un projet du jour au lendemain. Il faudrait donc s'appuyer sur une méthode par étapes. Nous devons penser l'activité comme un pilier incontournable.

Enfin en termes de référence théorique nous ne pouvons ne pas parler du Conseil. Le conseil est un espace de libre expression où les enfants et les jeunes peuvent s'exprimer, faire des propositions, prendre des décisions (nous reviendrons sur la méthode dans la partie ressource).

**Huit niveaux de participation des enfants dans les projets.**

8. Projet initié par des enfants, décisions prises en accord avec les adultes
7. Projet initié et dirigé par des enfants.
6. Projet initié par des adultes, décisions prises en consultation avec les enfants
5. Consultés et informés
4. Désignés mais informés
3. Politique de pure forme
2. Décoration
1. Manipulation

(La métaphore de l'échelle a été tirée de *Essay on adult participation* par Sherry Arnstein, 1969. Les catégories ont été ajoutées.)

## Des préconisations

Les différences de besoins et d'attentes entre les tranches d'âge, soulève la nécessité de la continuité éducative. Il est essentiel d'avoir une démarche d'implication progressive entre l'accueil de loisirs et l'accueil de jeunes. Cela sous-entend donc que les « passerelles » ont un intérêt pédagogique certain dans le bien-être et l'évolution de notre jeunesse (cf. critère « Prendre en compte chaque enfant et jeune dans un cadre collectif »).

Cette démarche pédagogique devra être portée sur le terrain par les animateurs. Il faut donc rappeler l'intérêt de la formation et de l'implication de l'équipe dans les différents projets (permanents et volontaires).

Une démarche d'implication progressive de l'enfant dans la vie de la structure va nous amener à travailler sur l'apprentissage du choix, sur l'autonomie... La difficulté pour les équipes sera d'être en capacité de pouvoir être à l'écoute.

*Par exemple : Lors d'un conseil, les enfants ou les jeunes pourront faire des remarques sur la posture d'un animateur. Il faut donc que celui-ci soit dans la capacité d'entendre ce que les enfants ont à lui dire et qu'il soit capable de prendre du recul.*

Du côté des enfants, la difficulté dans l'implication et l'apprentissage du choix, sera d'apprendre à se projeter et ne pas vouloir systématiquement l'immédiateté. D'où l'importance d'une progression.

*Par exemple : Plutôt que de vouloir amener les jeunes vers un projet de séjour alors qu'ils n'ont jamais eu cette démarche, essayons de les faire adhérer à un projet d'activité. « Le projet d'activité est une activité que l'on décide de réaliser ensemble et pour laquelle le groupe s'organise. C'est un moyen au service du projet pédagogique. » (cf. l'Aventure Aînés-supplément Routes Nouvelles-Eclaireuses, Eclaireurs de France). Ce projet ayant une échéance plus courte, il permettra aux jeunes d'avoir une première étape dans la notion de projet.*

Il va donc falloir pallier aux différentes difficultés et apprendre, pour les uns que **choisir c'est renoncer**, pour les autres que **le métier de l'animateur est de savoir se rendre inutile**.

Nous vous proposons (ci-dessous) une démarche pédagogique qui peut être mise en place afin d'impliquer progressivement le public.

### *Donner les conditions d'un bon choix*

La première difficulté qu'il faut prendre en compte, ce sont les conditions pour que le public fasse un choix ; on ne peut choisir que si nous avons toutes les informations pour pouvoir faire ses choix.

L'enfant ne pourra pas choisir ce qu'il ne connaît pas ! Pour l'animateur, il faudra travailler sur les points suivants :

- S'appuyer sur les connaissances ou les compétences du public : cela permet de valoriser certains jeunes.
- Mettre à disposition de la documentation pour que le jeune s'approprie ce qui l'intéresse.
- « Faire goûter à »: l'animateur doit permettre au public de découvrir de nouvelles choses.

### *Recueillir la parole des publics*

Une fois que le public aura suffisamment d'informations pour pouvoir effectuer un choix, l'animateur devra recueillir la parole des différents membres du public avec la difficulté suivante : chaque jeune doit pouvoir s'exprimer dans un cadre collectif. Aucun avis ne compte plus qu'un autre, le public doit avoir des réponses par rapport à ses choix sur la faisabilité de ses propositions. (cf. fiche sur conseil d'enfants)

Il ne faudrait pas développer uniquement la communication par la parole mais aussi par l'expression dans toutes ses formes (ex : carnet de l'animateur pour noter les remarques des jeunes...).

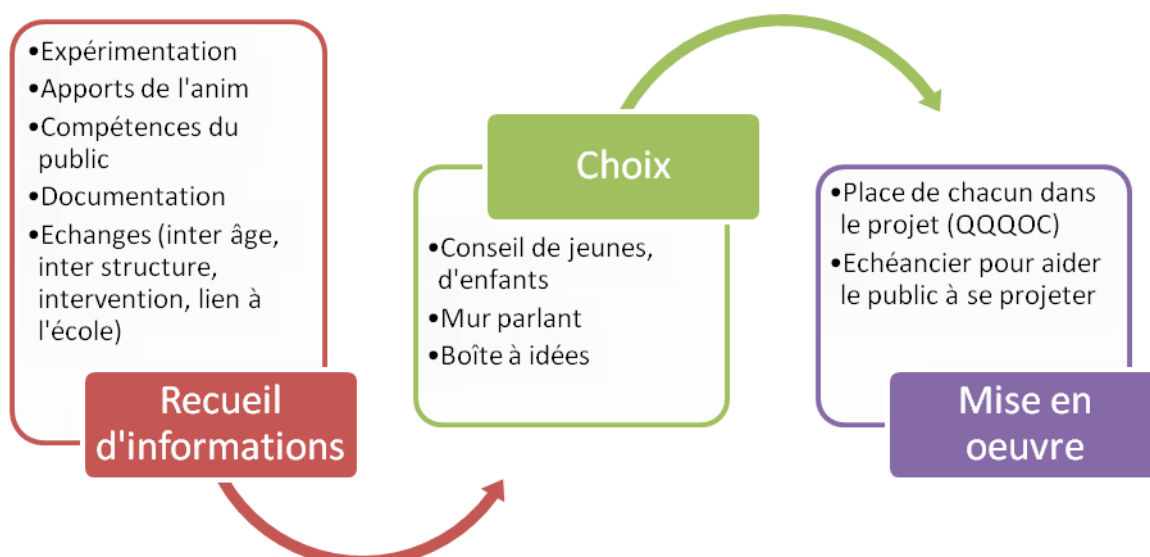
Les jeunes ne doivent pas s'exprimer seulement sur les activités mais aussi sur le fonctionnement même du centre (choix des menus, implication dans l'aménagement, choix des horaires notamment sur les accueils de jeunes, membre des CA ou comité de gestion...).

Enfin, il se peut qu'une partie des jeunes ou enfants fassent le choix de ne rien faire parmi les activités structurées ; il faudra alors développer les lieux (ex : coins cabane...) qui permettent à l'enfant de construire sa propre activité.

### Mettre en œuvre et évaluer

Une fois qu'un choix a été effectué par un groupe d'enfants et de jeunes, il faudra leur faire prendre conscience qu'ils viennent de s'engager en faisant leur choix, notamment sur les projets à long terme.

On devra bien définir la place de chacun dans le projet. L'animateur aura un rôle capital de soutien, d'aide, il devra gérer les moments de découragement s'il y en a, il devra faire participer les jeunes à l'évaluation constante du projet permettant un recadrage si besoin est.



### Mettre en place un conseil de jeunes

L'outil que l'on vous propose ci-après, est une méthode pour organiser un Conseil, au sein de votre structure. Il ne s'agit pas d'une règle d'or mais d'une méthode simple, pour appréhender les choses sereinement et dans le respect de tous.

Cette méthode est issue de « l'Aventure Eclés »-collection pédagogique-Eclaireuses, Eclaireurs de France.

7 questions pour un conseil	
<b>1</b> Quand doit-on faire	- Quand on en a besoin dans la vie du groupe (Règles de Vies, Bilans...) - Cela dit une certaine régularité est nécessaire pour créer une habitude et pour que

un conseil ?	<p>les enfants et les jeunes apprennent à fonctionner en Conseil.</p> <p>-Quand les Conseils sont trop espacés, il devient difficile de s'exprimer sur des faits éloignés.</p> <p>-On peut faire un Conseil à la demande du public.</p> <p>-Il est indispensable de réunir le Conseil à un moment de la journée où les jeunes sont réceptifs.</p>
<b>2</b> Comment se disposer ?	<p>-Le choix du lieu est important. Choisir un lieu qui permettra au Conseil de se dérouler dans le calme.</p> <p>-La disposition en cercle est idéale. Tout le monde doit se voir. Aucun enfant/jeune et animateur ne doit être en dehors du cercle.</p> <p>-Les animateurs se répartissent dans le cercle.</p>
<b>3</b> Qui anime le Conseil ?	<p>-Deux fonctions sont indispensables pour un Conseil :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le « président » qui anime et donne la parole.</li> <li>• Le secrétaire qui prend des notes et relève les décisions.</li> </ul> <p>-Ces fonctions peuvent tout à fait être tenues par les enfants/jeunes quand le groupe à l'habitude de fonctionner en Conseil.</p> <p>Dans ce cas le Conseil pourra être préparé avec les animateurs (ordre du jour, organisation...).</p>
<b>4</b> Quelles sont les règles de fonctionnement ?	<p>-A chaque groupe de se fixer des règles précises mais il apparaît toutefois nécessaire de fixer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le mode de prise de parole.</li> <li>• Le mode de décision : vote, consensus...</li> <li>• Le mode de visualisation.</li> </ul>
<b>5</b> Combien de temps doit durer un Conseil ?	<p>-Entre 30 minutes et 1 heure, au-delà il est difficile de capter l'attention de tous.</p> <p>-Tout dépend quand même de l'intérêt du public : parfois 30 minutes, c'est long, par contre on ne verra pas passer le temps lors d'un débat passionné.</p>
<b>6</b> Comment se déroule un Conseil ?	<p>-Le lancement du Conseil :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation du « président » et du secrétaire.</li> <li>• Rappel des règles.</li> <li>• Présentation et enrichissement de l'ordre du jour.</li> </ul> <p>-Ensuite, traiter les points les uns après les autres.</p> <p>La discussion pour chaque point se fait en trois temps :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Discussion sur le point à traiter.</li> <li>2. Discussion sur les propositions précises.</li> <li>3. Vote (si nécessaire).</li> </ol>
<b>7</b> Quel est le rôle des animateurs ?	<p>-Avant le Conseil :</p> <p>Préparation avec le « président ». Veiller à ce que la date du Conseil soit connue de tous...</p> <p>-Pendant le Conseil :</p> <p>Public et animateurs sont sur un pied d'égalité. Les animateurs demandent la parole comme les enfants/jeunes.</p> <p>Les animateurs peuvent, bien sûr, apporter des avis, des conseils en veillant à bien prendre en compte la parole des enfants/jeunes.</p>

Voici, en fonction des tranches d'âges des méthodes ou des outils répondant à ce critère :

- Les 3/5 ans : participation à l'évaluation de la journée en utilisant des pictogrammes (soleil/nuage, feux tricolores...).
- Les 6/10 ans : mise en place d'un projet d'activité.
- Les 11/14 ans : mise en place d'un projet de séjour.

- Les 15/17 ans : séjour en autonomie.

### Des questionnements

- Comment avoir une démarche progressive et une continuité éducative quand nous n'avons pas le temps d'intégrer pleinement les animateurs volontaires ?
- Quelle continuité lorsqu'il n'y a pas d'accueil de loisirs ou d'accueil de jeunes sur un territoire?
- Comment réussir à être dans le vrai choix lorsque les enfants ne sont pas force de propositions ?
- Comment le choix est-il défini ? Lors d'un conseil ? Par quel moyen : vote, discussion, consensus ?
- Comment éviter que ce soit toujours les mêmes enfants qui s'expriment ?
- Quelles démarches d'implication pour quel âge ?
- Lors d'un conseil ou d'un espace de décision (CA, comité de gestion) quelles place ont les enfants et les jeunes ? Les adultes ?
- Quelles sont les évolutions à amorcer pour que l'adulte accepte la venue d'un enfant ou d'un jeune dans un espace de décision ?
- Dans la mise en œuvre, comment recadrer et gérer les moments de découragement ?
- Comment gérer les échecs et les erreurs ?
- Comment valoriser le groupe ? Quelle place pour l'individu ? Sa progression individuelle ?
- Comment sensibiliser les élus au fait que les enfants et les jeunes peuvent donner des avis sur un fonctionnement de centre par exemple et comment déterminer jusqu'à quel niveau les jeunes et enfants peuvent intervenir ?

### Des ressources

#### *Des documentations*

Les associations d'éducation populaire sont des pôles de ressources incontournables, en voici quelques unes qui ont fourni des réflexions sur l'implication des enfants et des jeunes :

- Les Eclaireuses, Eclaireurs de France – mouvement du scoutisme laïque français, qui travaille sur la participation, la progression et les conseils depuis plus de 65 ans, dispose de nombreux outils en fonction des tranches d'âge avec « l'Aventure Lutins » (6/8ans), « l'Aventure Louveteaux » (8/10 ans), « l'Aventure Eclés » (11/15 ans) et « l'Aventure Aînés » (15/17 ans) - les dossiers de l'animation de Routes Nouvelles.
- Les Francas avec leur contribution à l'évolution des centres de loisirs – « Grandir à Loisir ! » - Fév. 2008.
- Les Ceméa qui appliquent des méthodes d'éducation active et l'éducation nouvelle, notamment par le biais de la formation.
- Le DVD « les projets ne se font pas dans la magie », disponible à la DDCS.

- Les ouvrages et articles de Philippe Meirieu et Jean Le Gal

### *Des dispositifs*

Il existe différents dispositifs qui permettent de rendre les jeunes acteurs :

- Les juniors associations (renseignements disponibles auprès de la ligue de l'enseignement du Calvados).
- Les ATEC (Association Temporaire d'Enfant Citoyen) mises en place par les Francas.

### *Des outils*

De nombreux outils existent sur la question de la participation, notamment ceux créés lors des rencontres label sur cette question, notamment sur le site : [www.qualite-acm-calvados.org](http://www.qualite-acm-calvados.org)

Le « Kit Rando/Explo (séjour en autonomie) : Préparer et organiser ses randonnées et explorations. » (édition Eclaireuse, Eclaireurs De France, 2009) : Il est un outil utile pour les départs en autonomie des jeunes. Le départ en autonomie est l'apogée de l'implication des jeunes. Ce guide vous aidera à vous organiser, à être progressif et à investir les jeunes sur la notion de projet. Il est difficile pour les équipes, souvent en termes de responsabilités, de laisser partir un groupe en autonomie. Il faudrait donc savoir où trouver des conseils et surtout apprendre à préparer ce genre d'expérience qui ne peut être qu'un projet d'année.